

# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle



1€

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 11 au 17 octobre 2013 - N° 6486 - 62<sup>ème</sup> année



# LE PRIX DE NOTRE LIBERTÉ !

1943-2013 : Hommage à tous les Héros





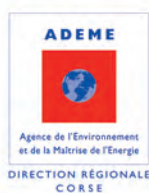
POUR **+** D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, CHOISISSEZ  
DES APPAREILS MÉNAGERS **-** ÉNERGIVORES



Jusqu'à  
**100€**  
de réduction  
immédiate\*  
en magasin sur l'achat  
d'un réfrigérateur ou  
d'un congélateur  
de classe  
énergétique  
**A+++**  
\* voir conditions en magasin

Pour plus d'informations, connectez-vous sur :  
[corse-energia.fr](http://corse-energia.fr) | [corse.edf.com](http://corse.edf.com)

L'UNIS - EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Cédex photos Getty Images, Corbis - Octobre 2013.



**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**  
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

## NOS BUREAUX

sont ouverts au 1, rue Miot (2<sup>ème</sup> étage)  
du lundi au Vendredi  
de 8 heures 45 à 12 heures  
et de 14 heures à 17 heures.  
Les appels téléphoniques sont  
reçus durant les mêmes horaires au

**04 95 32 04 40**

En sus, une permanence téléphonique  
est à votre disposition  
du lundi au vendredi  
de 8 heures à 12 heures 30  
et de de 13 heures 30 à 17 heures au

**04 95 32 92 35**

Les télécopies peuvent être reçues  
sans limitation d'horaire au

**04 95 32 02 38**

## La Liberté de la Corse revisitée !

Cette année, à l'occasion du 70<sup>ème</sup> Anniversaire de la libération de la Corse, premier département Français à être libéré en 1943, nous avons eu droit à un traitement particulier qui nous va droit au cœur.

Le 9 septembre, les cérémonies traditionnelles de la mémoire et du souvenir, puis le 4 octobre, le Président de la République François Hollande, venu témoigner au nom de la République, la reconnaissance de la nation pour ces insulaires qui ne se résignèrent pas au funeste destin que les occupants assignaient à la Corse. Mais aussi, témoigner de la gratitude de la France pour ceux qui participèrent, souvent au prix de leur vie, aux combats libérateurs... C'est également le sens de la présence du Prince Royal du Maroc, dont les enfants payèrent pour notre liberté un prix qu'il ne faut pas oublier.

Alors au-delà de ces commémorations, il faut conserver cet exemple dans notre esprit, pour se rappeler que la liberté, les libertés ne sont pas acquises pour l'éternité... Le combat pour les valeurs et les principes est à «revisiter» à chaque instant, l'ennemi n'est plus le même, mais il en existe encore, sous d'autres formes. Sans doute souvent invisible, parce qu'il s'appelle faiblesse, renoncement, refus du dialogue, ou même complicité inconsciente pour l'inacceptable. C'est parce que cet ennemi-là, est souvent en nous et au milieu de nous, qu'il nous faut réagir et agir... C'est ce que nous devons aux générations à venir, comme aux résistants Corses, bien sûr, et à tous ceux qui firent le sacrifice suprême pour notre liberté. Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, alors, allons-y...

Paul Aurelli

Le dessin de la Semaine



## ESPACES RURAUX ET NATURELS :

### Que faire ?

**ICN** Informateur Corse Nouvelles'est fait l'écho récemment de la «Table Ronde» prévue à Bastia les 24, 25 et 26 octobre, au Conseil Général de Haute-Corse sur le thème de la «Gestion et le devenir des espaces ruraux et naturels».

Ce sujet interpelle bien au-delà de l'île, comme en témoigne la recherche universitaire, ainsi que le débat politique.

Nous rendrons compte des travaux, qui prévoient près de vingt communications et quatre débats, qui permettront de larges échanges avec les intervenants, les élus et des responsables insulaires...

Comme nous l'avons déjà évoqué, la participation de l'Association de Droit Rural et de ses amis sera significative, par le nombre important des contributions, démontrant qu'il s'agit de préoccupations de notre temps. Des intervenants extérieurs, y compris européens, sont attendus par les organisateurs, parmi lesquels Paul EON, Marc RIOLACCI, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Catherine CORAZZINI, Bruno CARRY et d'autres contributeurs.

Il faut espérer que le texte issu des travaux, permettra la prise en considération de cette problématique pour une évolution des droits de l'urbanisme, de l'environnement et du rural, qui demeure une impérative nécessité.

A.-L. BINDI



## À modu nostru

Da Roland Frias

### In core di a Resistenza, cù duie mostre storiche

Era u 4 d'ottobre di u 43. A nutizia avia ribombatu in u mondu sanu : A Corsica, primu dipartimentu francese liberatu di pettu à l'occupazione taliana è alemana.

In u quadru di a cummemurazione di st'anniversariu storicu, sò torna pruposti parechji evenimenti frà i quali duie mostre.

A prima si chjama "Aiacciu, eri, oghji è à vena 1943-2013" è si pò scopre sin'à u 26 d'ottobre in a sala patrimoniale di a biblioteca Fesch in Aiacciu. Si sà chì a liberazione di a Corsica hè stata marcata da una ricunniscenza maiò di l'auturità repubblicane, simbulu di l'apertura d'un periodu longu di scumpiglii storichi, siciali, ecunomici, demografichi, urbanistichi, culturali... chì anu fattu entre Aiacciu in un' epica nova.

Cità umile posta nant'à un golfu rimarchevule, hà sapiutu diventà, à u filu di u tempu, u pulmone di a nostra reghjone, a cumuna a più attrattiva di Francia in quant'à a crescita di a popolazione, trà u Mediterraniu è l'internu, trà u putere nazionale è l'identità isulana, essendu surghjente di tradizione è di mudernità.

In u 2013, 70 anni dopu à una liberazione esempliare, Aiacciu hà d'altronde avutu accessu à u statutu di Cità d'Arte è di Storia, impegnendu si in a messa in ballu di prughjetti sempre più ambiziosi. A seconda mostra hè aperta da u 12 d'ottobre à u 15 di dicembre, à u Museu Municipale d'Arte è di Storia di Bastia. Hè urganizata da l'associu di storia corsa Sintinelle è u serviziu dipartimentale di u Cismonte di l'ONACVG. Custi dinù, si tratta d'una manifestazione patrimoniale tempuraria chì ghjè stata battezzata "A Liberazione di Bastia (8 di settembre-4 d'ottobre di u 1943)". S'ella hè stata a prima cità isulana à esse occupata da i Taliani, l'11 di nuvembre di u 1942, Bastia hè puru stata l'ultima liberata in Corsica u 4 d'ottobre di u 1943. Cunnoscerà mentre stu periodu un' occupazione alemana dura, cù quasi 200 morti civili è numerosi cumbattimenti è affronti aereii chì li valeranu di riceve a Croce di guerra.

À l'ora induve l'ultimi attori è testimonii di a Liberazione di a Corsica spariscenu, sta mostra unica in Corsica permette à u publicu di sparte e stonde e più scure ma dinù e più gloriose di sta pagina di storia.

Natu in u 1997, hè u solu associu isulanu Sintinelle chì custituisce dapoi a so data di creazione fondi di cullezzione patrimoniali cunsacratu à a storia cuntemporanea di a Corsica. U primu dipartimentu francese liberatu face dunque parte di e so tematiche di ricerca è di raccolta d'ughjetti è di documenti trattendu di stu sughjettu. À partesi di e cullezzione, una centinaìa di ritratti uriginali per a maiò parte scunnisciuti, uniforme militare, parechje decine d'ughjetti è di documenti di tandu, da illustrà a manera di a quale a cità hè stata liberata da l'occupazione alemana.

Sta mostra hè dinù arricchita da dui documentarii multimedia realizati cù filmi di l'epica è una scenografia di prima trinca rifendu vive l'imbienza di Bastia occupata eppo dopu liberata.

Da sparte, da vede...

ACTUALITÉ / PAR PIERRE-LOUIS MARCHINI

## François Hollande

### «La France a besoin de la Corse et l'aura toujours à ses côtés»

*En déplacement dans l'île pour la première fois depuis son élection, le président de la République a participé le 4 octobre dernier aux cérémonies de commémorations du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Corse de l'occupation italienne et allemande. Une visite mémorielle qui avait également pour toile de fond les questions relatives à la criminalité et à la place de la Corse dans la Constitution française.*

**F**ait souvent négligé par les livres d'Histoire qui retiennent les débarquements de Normandie et de Provence, postérieurs de plusieurs mois, la **Corse** a été le premier territoire métropolitain libéré par l'action combinée de la **Résistance** et des **Forces françaises libres** venues d'**Afrique du Nord**.

Depuis trop longtemps, il s'agissait d'un «oubli» douloureusement ressenti en **Corse**, tout particulièrement par les anciens combattants. Le réparer était par ailleurs le «sens» de la visite du chef de l'État, a-t-il lui-même souligné dans une interview accordée à nos confrères de **Corse-Matin**.

Dès son arrivée en **Corse**, à la préfecture d'**Ajaccio**, **François Hollande** a en premier lieu rendu hommage au préfet **Claude Erignac**, «sauvagement assassiné» le 6 février 1998, tout près de là, comme le rappelle la plaque commémorative qu'avait fait apposer **Jean-Pierre Chevènement**, alors ministre de l'Intérieur.

Par la suite, le **chef de l'Etat** a pris la direction de la **citadelle d'Ajaccio** pour visiter la minuscule cellule où s'était suicidé le 19 mars 1943, au lendemain de son arrestation, un héros de la **Résistance**, **Fred Scamaroni**, afin de ne pas parler à ses tortionnaires italiens.

Il s'est également rendu sur le plateau de **Ciniccia**, haut-lieu de la **Résistance**, à proximité du village de **Levie**, avant de rejoindre **Bastia** pour tenir un discours sur la **Libération de la Corse**, proclamée officiellement le 4 octobre 1943.

En préambule, le **président de la République** s'est adressé aux personnalités officielles et aux centaines de personnes ayant fait le déplacement, malgré les intempéries, pour «commémorer la Libération de la Corse qui a ouvert la libération de la France. Ici même à Bastia, sur cette place, le 7 octobre 1943, il y a 70 ans, le Général De Gaulle exprimait aux patriotes corses, aux soldats de la France libre la reconnaissance de la nation», a-t-il déclaré au cours de son allocution.

### Au nom du serment de Bastia

«Nous étions huit mois avant le débarquement de Normandie, un an avant la libération de Paris, la Corse était le premier territoire de la France métropolitaine à retrouver la liberté. Je célèbre ici un moment de notre histoire, car pendant toutes ces semaines, du mois de juillet jusqu'au mois d'octobre 1943, ce fut une grande bataille qui fut livrée. Et ce fut une grande victoire pour la Corse et donc pour la France. Les forces ennemies y étaient particulièrement nombreuses. 80 000 Italiens auxquels s'étaient ajoutés 14 000 Allemands de la brigade SS Reichsfürer. Soit si je compte bien : Un occupant pour deux habitants. Les brigades, les réquisitions, les humiliations étaient éprouvantes. Les conditions matérielles étaient tout autant. Mais elles n'avaient pas atteint l'âme Corse. Elles n'avaient pas effacé le serment qui avait été prononcé ici même, à Bastia, c'était le 4 décembre 1938. Aux revendications territoriales de Mussolini, des milliers de Corses avaient répondu et de la façon suivante, ils avaient écrit : «Face au monde, de toute notre âme,

# lande

## e et la Corse

sur nos gloires, sur nos tombes et sur nos berceaux nous jurons de vivre et de mourir Français». 5 ans plus tard, au nom de cette promesse, les combattants ont fait de leur île un exemple de résistance et de patriotisme». «Mais au-delà de la Corse, de nombreux patriotes rejoignirent Londres ou Alger. D'autres encore, participèrent à la Résistance sur le continent. Comment ne pas penser en ce moment-même à Danielle Casanova, née à Ajaccio, arrêtée à Paris, morte à Auschwitz, fierté pour les Corses d'avoir une fille comme Danielle Casanova. Ou Jean Colonna D'Ornano, lui était né à Alger, il était Corse et il trouva la mort au Tchad, une mort héroïque en 1941, et je pense aussi à tous ces combattants venus de Corse et qui ont participé aux batailles d'Italie et de Provence. Comment ne pas penser aussi à Fred Scamaroni. Rallié à la France Libre dès juin 1940, envoyé en mission par le Général De Gaulle, en 1943 pour unifier les mouvements de résistance et qui mit fin à ses jours le 19 mars 1943 dans la citadelle d'Ajaccio où il était enfermé. J'étais il y a quelques heures dans ce lieu-même et une historienne me rappelait que jusqu'au dernier moment, il avait frappé avec sa tête contre les murs de sa prison pour envoyer ce qu'il croyait être le dernier message. Il avait écrit en lettres de sang : «Je n'ai pas parlé. Vive De Gaulle ! Vive la France !». Il n'a pas parlé, c'est vrai mais nous l'entendons encore aujourd'hui».

### Refus de l'humiliation et de la misère

«Comment ne pas avoir un mot sur le rôle de Jean Nicoli, résistant de la première heure, qui prépara dans la clandestinité la libération de la Corse dès 1942, avant d'être arrêté puis décapité comme il a été effectivement rappelé, à Bastia le 30 août 1943 par les chemises noires fascistes italiennes».

«Je veux saluer tout particulièrement ce soir le témoignage d'Etienne-Louis Micheli, dit Léo, que je viens de distinguer de la Légion d'honneur et qui est ici comme il fut hier au combat. C'est lui, c'est cet homme qui est devant nous qui a mené ce que l'on a appelé à l'époque «la bataille pour le pain» qui était une révolte où 10 000 personnes dans les rues à Bastia avaient exprimé le refus de l'humiliation et de la misère».

**François Hollande** a, en outre, tenu à s'adresser à la **Corse** «pour confirmer ce qu'elle représente pour notre pays, pour lui dire notre reconnaissance et notre attachement. L'unité de la Nation, ce n'est pas l'uniformité. C'est un lien indissoluble qui unit des citoyens dans une histoire commune et dans un destin partagé. C'est l'identité de chaque voix singulière qui en se mêlant aux autres, fait l'harmonie de la Nation. Et c'est pourquoi la France a besoin de la Corse et la Corse l'aura toujours à ses côtés parce que nous sommes le même peuple et que nous partageons la même histoire et le même destin».

Et d'ajouter : «Ici, il y a 20 ans, sur cette place, François Mitterrand disait : «Parce que la France est une grande Nation, il faut qu'en son sein la Corse soit elle-même». Et bien à nous encore aujourd'hui, de faire que la Corse soit elle-même pour être pleinement dans la République. Le statut particulier tire les leçons de la spécificité de la Corse. J'ai donc répondu favorablement à la proposition de dialogue qui a été avancée par l'Assemblée de Corse pour qu'il puisse y avoir une concertation entre les élus de l'île et l'État. Ce débat est utile, il est nécessaire parce que ensemble nous avons à répondre aux défis : L'emploi, le développement économique, la protection de l'environnement, et parce que l'Etat doit aussi assurer ici la sécurité, la sûreté. La lutte contre les violences, c'est un combat que nous avons engagé et je vous l'assure, il ne faiblira pas. Nous y mettrons tous les moyens, nous obtenons déjà des résultats».



**François Hollande, président de la République, aux côtés du frère du roi du Maroc Mohammed VI, le prince Moulay Rachid, et de Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants**

«Ce que je sais aussi, c'est que la Corse ne correspond pas à l'image que l'on veut souvent proposer d'elle. Ce que je regarde ici, c'est la Corse qui investit, qui innove. C'est la Corse qui avance. C'est la Corse qui est fière de son passé et qui sait construire l'avenir. Et c'est ce message de confiance que j'étais venu prononcer ici, à Bastia. La confiance nous la devons à ces jeunes qui n'avaient pas vingt ans et qui sont morts dans nos montagnes, dans nos maquis, dans les hameaux, dans les rues de nos villes ! Corses et Français, ils sont morts pour nous permettre de décider librement de notre destin, de faire à notre tour l'histoire et de préparer l'avenir. Nous le leur devons à ces jeunes qui sont morts, à ses survivants, à ces hommes glorieux, à ces anonymes malheureux mais aussi à tous ceux qui les ont rejoint».

### Un vibrant hommage aux «goumiers» marocains

En fin de cérémonie, **place Saint-Nicolas à Bastia**, aux côtés du frère du roi du Maroc **Mohammed VI**, le **prince Moulay Rachid**, le président de la République a souhaité réparer une seconde injustice, remettant la **Légion d'honneur** à sept anciens combattants marocains, accompagnés également de sept vétérans français. Âgés aujourd'hui de 91 à 104 ans, ces «**goumiers**» marocains –avec en chef de file celui que l'on surnomme le «**Lion de l'Atlas**»– ont joué un rôle décisif dans la libération de l'île.

**François Hollande** n'a pas manqué de le rappeler, en leur rendant un vibrant hommage : «[...] Rien n'aurait été possible s'il n'y avait pas eu l'apport irremplaçable des 6 600 soldats marocains envoyés ici, à l'appel du roi Mohamed V. Mohamed V qui, dès le début de la guerre, le 3 septembre 1939, avait engagé son peuple et en s'adressant à lui avait déclaré ces mots qui résonnent encore dans nos mémoires : «À partir de ce jour», disait-il, «et jusqu'à ce que l'étendard de la France et de ses Alliés soient couronnés de gloire, nous lui devons, à la France, un concours sans réserve, ne lui marchandez aucune de nos ressources et ne reculez devant aucun sacrifice». Merci au Maroc. Merci aux Goumiers. Merci à ces soldats. 50 sont morts pour la France. Ils étaient venus combattre, loin de leurs terres, loin de leurs familles. Ils sont tombés dans nos montagnes et sur nos plaines. Et je l'assure aujourd'hui, ils ne tomberont jamais dans l'oubli. Voilà pourquoi j'ai été fier et heureux d'en distinguer quelques-uns parmi les survivants ».

«Permettez-moi à cette occasion d'adresser mes remerciements au Prince Moulay Rachid qui représente ici le roi Mohamed VI et à qui je veux de nouveau exprimer la reconnaissance et l'amitié de la France», a poursuivi le **chef de l'Etat**, avant de conclure : «Ces commémorations sont une nouvelle occasion de réunir nos deux Nations, la France et le Maroc, autour du souvenir de la Libération. C'est une belle initiative qui a été prise d'associer les élèves de deux lycées. Un lycée de Bastia et un lycée de Casablanca pour une journée dédiée à la mémoire et qu'ils n'oublieront jamais non plus eux pour les années qui viennent. Mais à cette cérémonie, je veux associer un hommage à tous les soldats d'Afrique du Nord et des pays africains qui sont venus sauver l'honneur de la France et à qui la France sera toujours redevable. C'est pourquoi elle a répondu à l'appel, notamment du Mali, pour exercer à son tour le devoir de solidarité ».



## Le groupe Arapà en concert à l'Olympia, le 16 octobre



Après une tournée estivale bien rythmée, partout en Corse, Arapà se produira en concert mercredi 16 octobre à l'Olympia de Paris - Bruno Coquatrix. Au cœur de ce groupe fondé il y a près d'une décennie, trois voix, trois hommes, Don-Mathieu Santini, Jacques Culioli, Jean-Charles Papi, chacun originaire de l'Extrême-Sud de l'île, chacun passionné de langue et de culture corses et promouvant un univers musical où tradition et mémoire se vivent au sens dynamique du terme, c'est-à-dire par l'interprétation, la transmission et le partage.



Cultivant un riche patrimoine, Arapà offrira à son auditoire durant ce prochain grand rendez-vous scénique des chants populaires et des créations issues de ses trois premiers albums «*Viaghji in Corsica*», «*In cantu*» et «*Caminante*». Les artistes étaient par ailleurs les invités de Daniel Auteuil dans «*Vivement dimanche*» sur France 2

vous majeur sur notre chemin artistique. Une salle mythique, 2 000 places, 10 chanteurs et musiciens sur scène, Arapà proposera pour cette occasion unique un spectacle scénique différent de celui qu'il a offert jusqu'à présent en acoustique. L'écriture des arrangements musicaux a été confiée à Costa Papadoukas, et sept musiciens se joindront à nous pour donner une amplitude et une résonance toutes particulières à nos voix».

le 23 juin dernier ; une émission au cours de laquelle ils ont notamment interprété la chanson «*Parte è vultà*», écrite par Jacques Thiers, composée par Bruno Susini et arrangée par Costa Papadoukas.

Et d'ajouter : «*La première partie sera assurée par la superbe voix de Gwennyn et nous aurons la chance de compter sur l'amitié de Patrick Fiori et d'Anne Etchegoyen qui seront également à nos côtés pour donner encore plus de force et d'émotion à cette soirée.*

Pour Don Mathieu Santini, membre-fondateur d'Arapà, «*la date du 16 octobre résonne déjà dans nos cœurs et dans nos esprits comme un rendez-*

Rendez-vous est pris...  
Info line : [www.arapa.fr](http://www.arapa.fr)

### Talents des Cités 2013

## Céline Robilliart porte haut les couleurs de la Corse

Le jury national du concours Talents des Cités vient de se réunir au ministère de Ville pour décerner ses prix nationaux. 10 créateurs d'entreprises et porteurs de projets ont été récompensés. Parmi eux, dans la catégorie «*Création*», Céline Robilliart, chef d'entreprise bastiaise accompagnée par la BGE Corse Île Conseil.



C'est en 2012 que la jeune femme a ouvert un studio de photographie au cœur du quartier de la citadelle. En juin dernier, celle-ci avait été lauréate régionale du concours Talents des Cités organisé en Haute-Corse. Aujourd'hui, elle est nommée Lauréate Nationale Talents des Cités 2013 ! Une récompense qui vient honorer son parcours de création d'entreprise à Bastia.

Céline se verra ainsi attribuer un prix de 7 000 €, qui lui sera délivré lors de la remise des prix, le 19 octobre prochain, dans l'Hémicycle du Sénat. Gilles Giovannangeli, Directeur de la BGE Corse Île Conseil et son équipe, tiennent à lui adresser leurs félicitations et à saluer collectivement cette belle réussite !

### Conférence à l'Université de Corse

## «La mouvance NoSQL et ses problématiques»

L'UFR Sciences et Techniques proposera mardi 12 novembre à 14h une conférence sur la thématique «*La mouvance NoSQL et ses problématiques* », salle 201, Campus Grimaldi. Cette conférence sera animée par Denis Felicelli, ingénieur R&D à Alternative Visions Of Business (Boulogne Billancourt), diplômé d'Epitech. AVOB est un éditeur de logiciel français dans le secteur de la gestion énergétique.



L'entreprise est spécialisée dans la fourniture de solutions de pilotage de consommations énergétiques, capable de piloter l'ensemble des postes de consommation au sein des bâtiments tertiaires d'une entreprise. Ces phénomènes Big Data & NoSQL ne cessent de prendre de l'ampleur, et constituent probablement, l'un des nouveaux enjeux majeurs de l'informatique de demain.

À noter que la conférence se déroulera en 2 étapes ; la première relative à l'introduction du phénomène Big Data et au mouvement NoSQL, et la seconde dédiée à la technologie MongoDB et ses applications...

### Exposition «Les Sœurs de Napoléon» au Musée Marmottan-Monet

Après le succès de la récente exposition sur Marie Laurencin, le Musée Marmottan-Monet de Paris présente son nouvel événement : «*Les Sœurs de Napoléon - Trois Destins Italiens*» jusqu'au 26 janvier 2014. Cette nouvelle exposition est consacrée à Élisabeth, Pauline et Caroline, trois sœurs de Napoléon 1<sup>er</sup>, princesses et reines d'Italie.

À travers plus de 140 œuvres en provenance des plus grands musées d'Europe et des collections privées des descendants, il est proposé au public de plonger au cœur de la vie privée et publique des sœurs Bonaparte. Trois destins exceptionnels réunis pour la première fois, de leur début dans le Paris consulaire à leurs règnes italiens sous l'Empire. À voir...





Informateur Corse Nouvelle - N°6486

**VOTRE ACCÈS  
AU REGISTRE DU  
COMMERCE ET DES  
SOCIÉTÉS !**

**infogreffe.fr**  
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

## le sur les !

# Adoption de la réforme relative au contentieux de l'urbanisme

Prise en application de la loi n°2013-569 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures de nature législative pour accélérer les projets de construction, l'ordonnance n°2013-638 du 18 juillet 2013 relative au contentieux de l'urbanisme vise notamment à prévenir les recours dits «abusifs» contre les autorisations d'urbanisme. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 20 août dernier. Elle s'inspire très largement des recommandations du **rapport LABETOULLE**, rapport relatif à la construction et aux recours judiciaires<sup>1</sup>, remis à la Ministre de l'**Egalité des Territoires et du Logement**, **Cécile DUFLOT**, le 25 avril 2013, notamment en reprenant 3 propositions :

- L'éclaircissement des règles de l'intérêt pour agir en matière de contentieux de l'urbanisme<sup>(1)</sup> ;
- La possibilité pour le titulaire de l'autorisation d'urbanisme attaquée de présenter des conclusions reconventionnelles à caractère indemnitaire en cas de recours abusif<sup>(2)</sup> ;
- L'encadrement du régime des transactions qui mettent fin à l'instance en cours en les soumettant à une obligation d'enregistrement auprès de l'administration des impôts<sup>(3)</sup>.

**1.** L'intérêt des personnes à agir (autres que l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements et les associations), entendu assez largement en matière d'urbanisme, a été encadré par des mesures préconisées dans le rapport LABETOULLE.

D'une part, pour former un recours à l'encontre d'une autorisation d'urbanisme, la personne requérante doit être en mesure de justifier que «la construction, l'aménagement ou les travaux sont de nature à affecter directement les conditions d'occupation, d'utilisation ou de jouissance du bien qu'elle détient ou occupe régulièrement ou pour lequel elle bénéficie d'une promesse de vente, de bail ou d'un contrat préliminaire mentionné à l'article L.261-15 du code de la construction et de l'habitation».

Cette condition a été codifiée à l'article L.600-1-2 du code de l'urbanisme.

D'autre part, l'intérêt à agir est apprécié à la date d'affichage de la demande d'autorisation du pétitionnaire en mairie et non plus à la date d'introduction du recours contentieux.

Cet encadrement «temporel» de l'intérêt à agir, codifié à l'article L.600-1-3 du code de l'urbanisme, vise à «empêcher la constitution d'un intérêt à agir «artificiel», par la voie d'acquisitions, ou de locations in extremis d'immeubles se situant dans le voisinage de la construction projetée, et ce uniquement à des fins dilatoires ou de négociations pécuniaires».



Raphaëlle Vautier

En règle générale, de nouvelles règles procédurales, sauf dispositions contraires expresses, s'appliquent immédiatement.

Cependant, il n'est pas certain que les nouveaux critères encadrant l'intérêt à agir en matière d'urbanisme puissent s'appliquer aux instances en cours, dès lors que cela aurait manifestement pour conséquence de méconnaître le droit au procès équitable garanti par l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de L'Homme.

**2.** Afin de prévenir les recours abusifs, un nouvel article L.600-7 a été introduit dans le code de l'urbanisme pour permettre au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme de solliciter auprès du juge administratif, saisi du recours en annulation contre cette autorisation, le versement de dommages et intérêts lorsqu'il apparaît que le recours a été «mis en œuvre dans des conditions qui excèdent la défense des intérêts légitimes du requérant et qui causent un préjudice excessif au bénéficiaire du permis de construire».

Une exception a toutefois été prévue pour les associations, lesquelles sont présumées «agir dans la limite de la défense de ses (leurs) intérêts légitimes». Ainsi, comme exposé dans le rapport remis au Président de la République par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement<sup>2</sup>, «il ne sera ainsi plus nécessaire à celui qui s'estime lésé par un recours de présenter une requête distincte ou de saisir le juge civil pour demander des dommages et intérêts : il pourra le faire, par mémoire distinct, devant le juge administratif. De telles conclusions pourront être présentées pour la première fois en appel».

Cette simplification de la procédure vise donc à dissuader les requérants mal intentionnés.

**3.** Cet objectif de dissuasion se traduit également par l'obligation d'enregistrer auprès de l'administration fiscale les transactions ayant pour objet le désistement d'une instance en cours en contrepartie du règlement d'une indemnité ou de l'octroi d'un avantage en nature.

A défaut de publication, les sommes versées pourront faire l'objet d'une action en répétition de l'indu dans un délai de 5 ans. Cette nouvelle obligation a été codifiée à l'article L.600-8 du code de l'urbanisme.

La loi du 1er juillet 2013 habilitant le Gouvernement à agir par voie d'ordonnances afin d'accélérer les projets de construction, de manière à «favoriser une production rapide de logements, améliorer l'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique, faciliter le financement des projets d'aménagement, accélérer le règlement des litiges», d'autres ordonnances modifiant les dispositions du code de l'urbanisme sont à prévoir dans les mois prochains.

La simplification des dispositions du code de l'urbanisme ne semble donc pas à l'ordre du jour...

«Construction et droit au recours : pour un meilleur équilibre», Rapport du groupe de travail créé par lettre du 11 février 2013 de Madame Cécile DUFLOT, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement.  
Rapport au Président de la République, Ordonnance relative au contentieux de l'urbanisme, NOR ETLX1317296P, Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement.

**Raphaëlle Vautier**  
Avocat  
**Cornet Vincent Ségurel**,  
Département Droit Public –Environnement  
Membre du Barreau de Nantes



# La cession des biens des personnes publiques

*De récents débats à propos de la politique immobilière des personnes publiques, il ressort que la destination du bien, c'est-à-dire le besoin qu'il satisfait, doit être revisitée au terme de périodes plus ou moins régulières. Il ne sert à rien d'être propriétaire, si le bien est vacant et ne répond pas aux normes qui garantissent son bon usage. La cession du bien est loin d'être la seule alternative.*

L'enjeu de la valorisation du patrimoine des personnes publiques est de générer de nouvelles recettes qui vont servir de leviers à d'autres investissements, tout autant estimables, ou à rationaliser la gestion publique. La vente concerne par nature des biens qui ne sont plus affectés au domaine public.

Dans ce contexte par une circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État (NOR : PRMX0901404C), le Premier ministre a rappelé l'impérieuse nécessité de professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État et ce, dans le respect des règles de la transparence. Rappelons le régime de la cession des biens des personnes publiques, sachant que le dispositif qui avait été introduit en 1993, pour imposer un processus de publicité dont le respect était prescrit à peine de nullité de l'acte, a été très vite abrogé à la demande des notaires qui rappelaient la nécessité de ne pas instaurer des dispositions susceptibles de compromettre radicalement le régime de cession des biens des personnes publiques ce qui aurait un effet contre-productif certain.

Bien entendu la capacité de vente des personnes publiques ne concerne que les biens appartenant au domaine privé, cessibles par nature au contraire des biens du domaine public qui ne peuvent être cédés ni à l'amiable, ni par le biais d'une procédure d'expropriation s'ils n'ont pas fait l'objet d'une procédure de déclassement préalable (CE 3 décembre 1993, M.Parent, n° 146710) même si quelques ajustements ont été prévus dans le CG3P lorsqu'il s'agit de faciliter les échanges entre personnes publiques ou de satisfaire l'intérêt du service public. (Articles L 3112-1, L 3112-2, 2142-1 du CG3P).

Les textes diffèrent selon que les biens appartiennent aux personnes publiques locales ou à l'État. La Cour des comptes dans son rapport sur «Les cessions de biens immobiliers de prestige par France Domaine (Rapport public annuel 2008)», recommande que le cadre juridique des cessions des biens des personnes publiques soit complété afin de mieux assurer la transparence.

## Les obligations des collectivités territoriales

À la différence des biens du domaine public, les dépendances du domaine privé des collectivités publiques sont aliénables et prescriptibles, à l'exception des biens du domaine privé affectés à un service public, et à condition qu'il ne puisse s'agir

d'une libéralité (CE 6 avril 1998, communauté Urbaine de Lyon, Rec CE p. 132 : à propos de la conclusion d'un bail emphytéotique au profit d'une SEML).

Aux termes de l'article L.3211-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) : «les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics cèdent leurs immeubles ou leurs droits réels immobiliers, dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales».

Le juge administratif a régulièrement rappelé la liberté d'action des personnes publiques (CE 26 octobre 1994, Monier, n°121717).

Les entreprises exclues de la possibilité de remettre une offre d'achat ne peuvent donc se prévaloir de manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence (CAA Bordeaux 26 novembre 2009, Commune de Benayes, n°08BX01655 ; CAA Versailles 15 octobre 2009 Commune de Palaiseau, n°08VE00072) qui sont applicables en matière de délégations de service public ou de marchés publics par exemple (CE 29 avril 2002, Sociétés Apsys International, Foncière Euris, Francarep et Sonae Immobiliaria, n°240272).

La directive communautaire et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ne s'applique pas à la cession de biens immobiliers à condition bien entendu qu'il ne puisse être possible de requalifier la convention conclue en marché de travaux ou concession de service éventuellement. De même, le principe d'égalité des citoyens n'a pas vocation à s'appliquer en matière de cessions (CE 3 novembre 1997, Commune de Fougerolles, n°169473 ; CAA Douai 10 décembre 2009, Commune du Touquet-Paris-Plage, n°09DA00775). La vente est décidée par l'assemblée délibérante, et doit faire l'objet d'une délibération motivée prise au vu de l'avis du service des domaines qui détermine la valeur vénale telle qu'elle doit résulter du jeu du marché.

Mais le Conseil d'État confirme l'annulation de la décision d'une commune ayant vendu un immeuble à un prix inférieur d'environ 30 % à l'estimation opérée par les services de l'État (CE 25 septembre 2009, n° 298918, Commune de Courtenay, n° 2009-009520). Les communes ne sont pas tenues de réaliser la vente au profit du mieux offrant (CE 12 juin 1987, commune de Costas : Rec CE T. p. 629, Drt adm 1987, comm n° 413). Il doit être immédiatement précisé que la plupart des personnes publiques organisent les procédures de publicité ou de concours aux termes desquelles elles définissent les modalités de l'offre et les critères qui permettront de partager les candidats.

## Les obligations de l'État

À l'inverse des collectivités territoriales, le législateur oblige l'État à une obligation de publicité et de mise en concurrence avant toute cession de ses biens immobiliers.



Marie-Yvonne Benjamin

L'article L.3211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques précise les conditions de droit commun d'aliénation par l'État : «Lorsqu'ils ne sont plus utilisés par un service civil ou militaire de l'État ou un à établissement public de l'État, les immeubles du domaine privé de l'État peuvent être vendus dans les conditions prévues par un décret en Conseil d'État».

Ce décret, repris à l'article R.129 du Code du domaine de l'État, prévoit que «l'aliénation d'un immeuble du domaine privé de l'État a lieu avec publicité et mise en concurrence, soit par adjudication publique, soit à l'amiable».

La publicité se fait par voie de publication d'une annonce dans un journal habilité à recevoir des annonces légales à diffusion locale, nationale, européenne ou internationale ou dans une publication spécialisée dans la vente de biens immobiliers. Cette publication doit préciser les modalités de présentation des offres.

Un cahier des charges est également transmis aux potentiels acquéreurs. Ce principe de mise en concurrence souffre cependant de nombreuses dérogations. L'article R.129-5 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoit en effet la possibilité pour l'État de conclure une vente, sans appel à la concurrence, dans des cas similaires à ceux prévus par l'article L.5342-2 du Code général de la propriété des personnes publiques avec en outre la possibilité de recourir à cette dérogation lorsque les conditions particulières du bien le justifient et lorsque l'immeuble est affecté, attribué ou confié à un établissement public industriel ou commercial qui souhaite l'acquérir.

Marie-Yvonne Benjamin  
 Avocat, associé  
 GENESIS Avocats



# Le parc Galea ouvre ses portes au Téléthon

Depuis sa création en 1987, le téléthon est le plus bel exemple de combat citoyen. C'est la possibilité pour chacun de faire bouger les choses, de devenir acteur de la recherche, de s'unir autour des malades et de leurs familles et de leur témoigner solidarité et soutien. Le lancement officiel de la nouvelle campagne s'est fait il y a quelques jours à Ajaccio et voilà que déjà les comités de secteur se mettent en action et trouvent des partenaires efficaces.



Bénévoles en action

**C**omme le parc Galea, à Tagliu Iuslacciu, qui a ouvert ses portes tout spécialement en dimanche après midi, au profit du **Téléthon**. Les entrées, et l'espace de découverte dans sa totalité, étaient pour le **Téléthon** et l'**AFM**. Ce qui a permis au secteur **Casinca Marana Golu Nebbiu** confié à **Mattea Filippi** de récolter la somme de 2200 euros, entièrement reversée à l'**AFM Téléthon**. Une action inédite, réalisée grâce à l'esprit solidaire de **Paul Semidei** et son fils **Pierre-François**, propriétaires et concepteurs du parc Galea, et **Fabrice Fenouillere**, animateur de l'espace, omniprésent aux côtés des bénévoles de l'**AFM**.

C'est la structure du parc Galea et ses ateliers qui ont été mis gracieusement à disposition en ce dimanche solidaire. Une belle rencontre, de francs échanges pour une action partagée avec un nombreux public, alors que **Vannina**, animatrice de l'atelier poterie du parc, **Yannick**, chaleureuse hôtesse d'accueil, mais aussi la compagnie **Mine de rien**, **Amalgamart**, le tango argentin, les peintres bénévoles, et **Valérie Noailles** de l'**Institut «Rose indien»** à **Borgu**, ont contribué à animer ce rendez vous... qui en appellera d'autres, sans aucun doute !



Joyce Gosset, faisait partie des peintres amateurs invités à cette journée



Crêpes, gâteaux, boissons étaient à la vente



L'atelier poterie du parc Galea avec Vannina Santucci a connu un vrai succès auprès du jeune public

# La culture sous toutes ses faces

Grâce au Palatinu, Ajaccio dispose enfin d'un écrin à la hauteur de ses ambitions culturelles ! La ville va donc pouvoir offrir une saison 2013-2014 originale et variée avec un programme calibré pour satisfaire un public toujours plus nombreux. Zoom sur les spectacles à venir.

La programmation proposée peut s'enorgueillir d'être à la fois riche et éclectique, en portant un regard novateur sur notre île et sur le monde. Une saison 2013-2014 évidemment impossible à présenter ici de manière exhaustive mais dont on a choisi de mettre en lumière -de manière totalement subjective- les spectacles à venir!



Dans le cadre des **Rencontres Musicales de Méditerranée**, Ajaccio va accueillir le 5 novembre «**Les Ensembles du Conservatoire d'Etat Giuseppe Verdi**» de Milan (le Conservatoire Giuseppe Verdi de Milan est le plus grand Institut de formation musicale d'Italie NDLR). Pour rehausser, plus encore, cette édition 2013 des «**Rencontres Musicales de Méditerranée**» - qui se dérouleront sur l'ensemble du territoire corse, du 3 au 10 novembre prochain - la commission artistique des **Rencontres** a fait appel aux interprètes des classes terminales de ce prestigieux établissement qui compte parmi ses étudiants des éléments qui font partie de l'orchestre de la **Scala de Milan** et sont présents dans les grands festivals européens. Avis aux mélomanes !



Les 4 et 5 décembre, dans le cadre des célébrations du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération, Ajaccio va accueillir une création de **Marianna Nativi**, écrite par **Rinatu Coti**, **Indòmita donna/La femme indomptable**, et dédiée à une grande figure de la résistance insulaire : **Danielle Casanova**. C'est un appel à l'imaginaire pour la traversée de l'histoire d'une femme témoin de bouleversements de l'Histoire. Magnifiquement servie par une écriture sensible et pudique, par un regard inédit porté sur la douleur, **Indòmita donna** tisse la trame d'un univers poétique malgré l'absurde de la tragédie.



Le 10 décembre, changement de style avec le spectacle «**Alice au pays des merveilles**». Entre tradition et modernité, la troupe d'acrobates chinois revisite **Lewis Carroll** pour un spectacle éblouissant. Plus de mots mais des images à foison, une balade dans le monde de l'illusion et de la magie, étoffée de prouesses inimaginables. Une féerie pour ralentir le temps et se plonger dans un univers de rêve et de poésie. Un spectacle pour tous les âges !

Le lendemain, 11 décembre, place au **Jakez Orcheztra** ! Le plus corse des groupes de chanson française continue de balancer entre slam et vieille école du verbe. Ce nouveau spectacle dévoile un **Jakez Orcheztra** qui s'énerve toujours plus, et dans une musique qui va maintenant chercher du côté du rock le plus endiablé. Les musiciens laissent exploser leur créativité et leur folie douce. La critique salue l'originalité poétique des textes, une musique vivante et expressive, une séduisante présence sur scène, et une «*puissance de feu stupéfiante*».





# ettes à Ajaccio

Pour bien débiter l'année 2014, Ajaccio va accueillir deux artistes d'exception le 8 janvier : **Souad Massi** et **Eric Fernandez**, «*Les Chœurs de Cordoue*». Ils ont en commun la passion de la musique et le goût du métissage. Elle, chanteuse à la voix d'or et au talent étincelant ; lui, guitariste à la virtuosité rare et aux compositions éclectiques. Ensemble, ils forment un duo exceptionnel. Guitariste de génie, il honore et perpétue l'âme flamenca, déjà riche des multiples influences culturelles rencontrées par les Gitans pendant leurs voyages. Sa virtuosité est comme une offrande à la musique du monde et à ses origines andalouses. Accompagnés de trois musiciens et d'une danseuse, **Souad Massi** et **Eric Fernandez** unissent leurs talents pour un concert généreux, sensible et ouvert sur le monde. Une rencontre musicale cosmopolite !



**Le 23 janvier**, place à l'humoriste **François-Xavier Demaison** ! Le style **François-Xavier Demaison**, c'est l'heureuse rencontre d'un sens aigu de l'observation, d'une imagination foisonnante qui enfante des histoires absurdes et d'un talent d'acteur époustouflant. Les sketches s'enchaînent à cent à l'heure. Savoureux ! Il est un des nouveaux hommes forts du cinéma français et une valeur sûre de l'humour contemporain. **François-Xavier Demaison**, qui a tourné pas moins de seize films en six ans, revient avec un nouveau spectacle. Il y incarne une galerie de personnages avec un sens de l'observation et du détail épatants. **François-Xavier Demaison** nous livre son regard sur le monde à travers une toute nouvelle galerie de personnages singuliers, cruels, familiers, parfois désespérés, souvent désespérants... Une soirée désopilante en perspective !



Plus d'infos sur [www.ajaccio.fr](http://www.ajaccio.fr)

## Vagabondage

Par Toussaint Lenziani

Je fréquente, voire je hante Porto-Vecchio depuis des décennies et, à chaque fois, je m'en délecte.

Du bar de la guitare aux prémices des premiers hôtels, quelquefois vétustes, j'ai vu éclore cette cité, troisième de Corse avec ces cadeaux de la nature que sont Palombaggia, Santa Giulia, Pinarello, Saint-Cyprien...

J'ai connu, à leurs côtés, l'action d'hommes comme Canarelli, Marcellesi, Castelli, Valle, Milanini, Etori, tous amoureux de leur terre et, surtout, ayant une foi inébranlable en son destin.

Et pour moi le nom Etori était intimement lié aux transports surtout lorsque je voyais Rose-line, à l'âge de 15 ans, conduire les cars de l'entreprise familiale avec la dextérité d'un champion.

C'est pourquoi, même si je sais qu'il a été, quelques années durant à la tête, en tant que président, de l'A.S.P.V, je l'identifie bien plus comme «homme de transports» plutôt que tourné vers le football.

Pourtant c'est par le foot que Jean-Marc Etori est surtout connu à Tours... Le maire de cette cité ne s'y est pas trompé lorsqu'il a rencontré ce Corse entreprenant qui, depuis Figari, organisait trois vols par semaine vers Tours où, paraît-il on parle le Français le plus pur... Et il l'a convaincu de prendre la présidence du club de foot... Et comme il porte le même nom que le fameux goal de Monaco et de l'équipe de France il ne pouvait qu'accepter. Aujourd'hui l'équipe porte sur son maillot la pub «Corsica-Tours» et les retombées pour la Région de Porto-Vecchio sont importantes.

Et comme notre homme est aussi hôtelier (Roi Théodore, Campo Dell'Oro, Marina Viva) on peut dire qu'il joue gagnant...

De Porto-Vecchio filons Cap au Nord... Bastia plus exactement et toujours dans la lignée des constructeurs. Il s'agit ici des lenco, tous dans la restauration ou l'hôtellerie.

Tout d'abord «Il Capo Macchia», Michel qui, un jour, racheta Monoprix sur le Bd. Paoli avant de créer «Le Colomba» sur le Vieux Port. Aujourd'hui c'est Jean-Charles, son fils, qui est à la tête de cet établissement pour le plus grand plaisir des Bastiais et des touristes qui apprécient sa table.

Michel, lui, occupe aujourd'hui «La Roya» à Saint-Florent. Table étoilée et hôtel de classe avec une mer qui vient lécher ses pelouses...

Le frère Jean-Do dirige deux restaurants très connus sur le Vieux Port bastiais pour leur exotisme : l'un est voué au Mexique sous l'appellation «Le Wha» et l'autre tourné vers l'Asie sous le nom de «Karma».

Aussi, sans sortir de vos habitudes locales, vous faites un voyage par la magie de la table et le plaisir du palais.

Les lenco, vous dis-je, une famille qui a le commerce dans le sang et qui fait que ses clients deviennent vite ses amis.

# A Settimana Corsa ©

42<sup>ème</sup> semaine de l'année  
du 11 au 17 octobre 2013

**Les fêtes :** le 11, Firmin - le 12, Wilfried, Séraphin - le 13, Géraud - le 14, Juste, Gwendoline - le 15, Thérèse d'Avila - le 16, Edwige - le 17, Baudouin, Solenne.

## Un an déjà

**Le 12 octobre**, huit tonnes de cocaïne sont saisies au port d'Anvers pour une valeur de 500 millions d'euros. C'est l'une des plus importantes prises en Europe.

**Le 12 octobre**, en Floride, un oeil géant est trouvé sur une plage. Il pourrait appartenir à un calamar géant.

**Le 16 octobre**, Barack Obama prend sa revanche sur Mitt Romney qu'il domine durant le deuxième débat présidentiel.

**Le 17 octobre**, les derniers soldats belges en poste à Kaboul reviennent au pays. Depuis 2003, ils assuraient la sécurisation de l'aéroport.

**Le 17 octobre**, les Cubains voient disparaître la carte blanche et pourront ainsi voyager plus librement maintenant qu'un simple passeport devrait suffire.

## L'esprit du monde

Peu d'amitiés subsisteraient si chacun savait ce que son ami dit de lui lorsqu'il n'y est pas.

Blaise Pascal

## Le truc de la semaine

Vous souhaitez parfumer un plat de votre composition ou une sauce à l'aide d'herbes aromatiques, mais ne voulez pas les retrouver dans la préparation. Placez-les alors, durant la cuis-

son, dans une boule pour faire infuser le thé, et le tour est joué !

## Les tablettes de l'Histoire

**Le 12 octobre 1492**, Christophe Colomb découvre l'Amérique.

**Le 12 octobre 1933**, le ministère de la justice des Etats-Unis fait l'acquisition de l'île d'Alcatraz pour y construire un pénitencier fédéral.

**Le 15 octobre 1917**, l'espionne Mata Hari est fusillée au camp du château de Vincennes.

**Le 16 octobre 1914**, la première transfusion sanguine directe est réalisée dans un hôpital de campagne, à Biarritz, entre deux soldats français.

**Le 17 octobre 1933**, Albert Einstein se réfugie aux Etats-Unis. Il prendra la nationalité américaine en 1940.

**Le 17 octobre 1934**, première apparition des trois neveux de Donald Duck dans une bande dessinée.

## Petits Conseils Pratiques

### Raphia

Pour nettoyer du raphia naturel, utilisez une éponge imprégnée d'eau très fortement salée.

### Caries

Pour éviter l'apparition de caries, mâchez du chewing-gum ! Mais il faut, bien entendu, uti-

liser des produits sans sucre. En mâchant, vous produisez plus de salive, et empêchez de cette façon un dépôt et une adhésion des microbes et bactéries.

## Poisson

Si vous voulez griller du poisson, assurez-vous bien que sa peau ne soit plus mouillée. En effet, si vous le grillez mouillé, il ne sera pas saisi, et toute sa saveur sera perdue car il prendra plutôt l'aspect d'un poisson bouilli !

## Objets en argent

Pour éviter que vos objets en argent ne noircissent trop rapidement, rangez-les dans un endroit sec, et accompagnez-les de quelques morceaux de camphre.

## Bottes en caoutchouc

L'ennemi principal des bottes en caoutchouc est le temps, qui fait vieillir la matière et la rend moins souple. Pour que le caoutchouc conserve plus longtemps son élasticité, frottez-le régulièrement à l'aide d'un chiffon imbibé de lait tiède.

## Papier peint

Pour transporter une bande de papier peint que vous avez encollée, repliez-la sur elle-même, envers contre envers, afin d'en faciliter la manipulation.

## Teint éclatant

Pour avoir un teint éclatant, appliquez un fond de teint de manière uniforme en ne laissant aucune ombre. Mais, pour que ce maquillage persiste et vous assure une beauté «à long terme», recouvrez le fond de teint de poudre, ce qui lui donnera un aspect plus mat tout en le fixant parfaitement.

## Velouté

Si vous aimez le velouté, mais voulez éviter un surplus de calories, remplacez simplement la crème fraîche généralement utilisée dans ce genre de préparation par trois fois son équivalent en yaourt maigre.

## Étain

Pour que vos objets en étain retrouvent leur éclat, faites chauffer de la bière dans un récipient, et trempez-y ensuite un chiffon à l'aide duquel vous astiquerez vos bibelots. Laissez sécher à l'air et terminez en faisant briller au moyen d'un chiffon sec.



ABONNEZ-VOUS !



**L'INFORMATEUR**  
Corse nouvelle

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**1 an 42 Euros**      **1 mois gratuit !**

Informateur Corse Nouvelle (Service abonnement) - 1 rue Miot 20200 Bastia  
 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38 - E-mail : [abo@icn-presse.fr](mailto:abo@icn-presse.fr)



# *création - adaptation* de sites internet et mobiles



**U-CORSU**

**04 95 59 30 30**

**www.u-corsu.com**



# LES PROS PEUVENT COMPTER SUR VITO VITOCARTE, A CARTA CHI FACE PRÒ



FACTURES DÉTAILLÉES PAR VÉHICULE OU PAR CHAUFFEUR  
VOS TÂCHES COMPTABLES ET ADMINISTRATIVES SIMPLIFIÉES

SUIVI DE LA CONSOMMATION  
DE CARBURANTS DE VOS VÉHICULES

PAIEMENT DIFFÉRÉ



VITOCARTE, un serviziu maniatoghju e semplice d'utilizazione  
chi v'assicura una qualità di serviziu massimu.

[WWW.VITO-CORSE.COM](http://WWW.VITO-CORSE.COM)

